



## DERM2MC - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en dermato - vénéréologie.

#### Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en dermato - vénéréologie, dans une faculté de médecine belge.

#### Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée de 5 ans à temps plein, dont au moins deux dans un service hospitalier (avec consultations) et au moins un dans un service policlinique. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

## DERM2MC - Profil enseignement

---

Bloc annuel

				1	2	3	4	5
○ WDERM2372	Travail de fin d'études de dermatologie, 1re partie		EN [q2] [ ] [6 Crédits]		x			

○ Troisième bloc annuel (60 crédits)

○ WDERM2303	Compléments de dermatologie 3e année	Marie Baeck (coord.)
-------------	--------------------------------------	----------------------

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'ense d'ense 2MC: Master de4.v5g 74C 0 | 4 ster de4.v5g 7 fi74C 0 |

## DERM2MC - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

---



## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

---

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

### Première partie

Une évaluation des connaissances est effectuée, à l'issue de cette première période, sous forme d' interview.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

### Deuxième partie

Une évaluation finale est réalisée, sous forme d'interview.

Rédaction d' **une publication minimum** (auteur principal dans une revue internationale avec comité éditorial).

Lorsque les impératifs de formation auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en dermato - vénéréologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

## GESTION ET CONTACTS

---

### Contact

[Service de l'Unité de dermatologie](#)

Tél. 02 764.33.24 ou 02 764.33.40

[Secrétariat facultaire MSCM](#)



- Présidente de jury: [Marie Baeck](#)
- Secrétaire de jury: [Anne Herman](#)

Personne(s) de contact

- Vice-présidente du jury de sélection: [claire.dachelet@uclouvain.be](mailto:claire.dachelet@uclouvain.be)
- Personne de contact: [caroline.preudhomme@uclouvain.be](mailto:caroline.preudhomme@uclouvain.be)